DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le 23/12/19
ID : 055-255500811-20191217-DELIB_19_03_08-DE

Délibération N° : 19.03.08
Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE : ORDRE DE SERVICE DE RECONDUCTION – MARCHE D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS ELECTROMECANIQUES ET DE TELEGESTION - ENTREPRISE TRICOT – ANNEE 2020

L'an Deux Mille dix-neuf, le 17 décembre
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 27 novembre 2019 pour le 10 décembre 2019. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 11 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : M. Gilles KOSOWSKI,

Étaient présents les délégués des communes de :
Boucq, Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Frémeréville-sous-les-Côtes, Géville, Hennemont, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Varnéville, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice : 111
- Nombres de membres présents : 17
- Nombre de procurations : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 22

Sans exigence de quorum.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le marché portant sur les travaux d'entretien des équipements électromécaniques, d'automatisme et télégestion du syndicat, années 2018 à 2021, et
  - Établi entre la société ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE J. TRICOT ayant son siège 74 avenue de la MALGRANGE – BP n°6 54140 Jarville la Malgrange et le SIE Laffon de Ladebat,
  - Signé le 14 novembre 2017 et visé en Sous-Préfecture de Commercy le 27 novembre 2017,
- VU le rapport du Président,
  - Indiquant que ledit marché arrive à son terme le 31 décembre 2019,
  - Proposant la reconduction du marché, et ce par ordre de service pour une durée d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Après avoir entendu le Président dans ses explications détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité , l'assemblée délibérante AUTORISE et DONNE POUVOIR au Président pour signer l'ordre de service de reconduction n°2 – Année 2020, et tout document s'y rapportant, et de le notifier à la société ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE J. TRICOT.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE H
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le 23/12/19
ID : 055-255500811-20191217-DELIB_19_03_09-DE

Délibération N° : 19.03.09
Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE : ORDRE DE SERVICE DE RECONDUCTION – MARCHE DE FOURNITURE DE MATERIELS POUR RESEAU ET BRANCHEMENT D'EAU POTABLE – ANNEE 2020

L'an Deux Mille dix-neuf, le 17 décembre
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 27 novembre 2019 pour le 10 décembre 2019. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 11 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : M. Gilles KOSOWSKI,

Étaient présents les délégués des communes de :
Boucq, Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Frémeréville-sous-les-Côtes, Géville, Hennemont, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Varnéville, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice : 111
- Nombres de membres présents : 17
- Nombre de procurations : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 22

Sans exigence de quorum.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le marché portant sur la fourniture de matériels pour réseaux et branchements d'eau potable – Années 2018 à 2020, et
  - Établi entre la société PUM PLASTIQUES ayant son siège 4 rue René Francart – ZAC Croix Blandin 51684 Reims CEDEX 2 et le SIE Laffon de Ladebat,
  - Signé et notifié le 15 février 2018,
- VU le rapport du Président :
  - Indiquant que ledit marché arrive à son terme le 31 décembre 2019,
  - Proposant la reconduction du marché, et ce par ordre de service pour une durée d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Après avoir entendu le Président dans ses explications détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante AUTORISE et DONNE POUVOIR au Président pour signer l'ordre de service de reconduction n°2 – Année 2020, et tout document s'y rapportant, et de le notifier à la société PUM PLASTIQUES.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE H
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le 23/12/19
ID : 055-255500811-20191217-DELIB_19_03_10-DE

Délibération N° : 19.03.10
Objet : PROCEDURE D'APPELS D'OFFRES ET AUTORISATION DE SIGNATURE : ACCORD CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE – MARCHE DE FOURNITURE DE MATERIELS POUR RÉSEAUX ET BRANCHEMENT

L'an Deux Mille dix-neuf, le 17 décembre
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 27 novembre 2019 pour le 10 décembre 2019. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 11 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : M. Gilles KOSOWSKI,

Étaient présents les délégués des communes de :
Boucq, Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Frémeréville-sous-les-Côtes, Géville, Hennemont, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Varnéville, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice : 111
- Nombres de membres présents : 17
- Nombre de procurations : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 22

Sans exigence de quorum.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la commande publique,
- VU le marché portant sur la fourniture de matériels pour réseaux et branchements d'eau potable – Années 2018 à 2020, et
  - Établi entre la société PUM PLASTIQUES ayant son siège 4 rue René Francart – ZAC Croix Blandin 51684 Reims CEDEX 2 et le SIE Laffon de Ladebat,
  - Signé et notifié le 15 février 2018,
- VU le rapport du Président :
  - Indiquant que le montant maximum des fournitures sur la durée globale du présent marché (3 années) ne pouvant pas excéder 85 000.00 € HT (article 5 du CCAP)
  - Indiquant que le montant cumulé dudit marché atteint la somme de 66 021,85 € HT au 01/12/2019,
  - Proposant de lancer une nouvelle procédure d'appels d'offres avant l'échéance du marché actuel pour permettre au service technique du SIELL de poursuivre ses interventions et missions d'entretien.

Après avoir entendu le Président dans ses explications détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante AUTORISE et DONNE POUVOIR au Président pour toute procédure d'appels d'offres, et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le 23/12/19
ID : 055-255500611-20191217-DELIB_19_03_11-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EA
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délibération N° : 19.03.11
Objet : PROCEDURE D'APPELS D'OFFRES : MISSION DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES - ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRES DES EAUX SUR LES UNITES DE DISTRIBUTION DU SIELL

L'an Deux Mille dix-neuf, le 17 décembre
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 27 novembre 2019 pour le 10 décembre 2019. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 11 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : M. Gilles KOSOWSKI,

Étaient présents les délégués des communes de :
Boucq, Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Frémeréville-sous-les-Côtes, Géville, Hennemont, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Varnéville, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice : 111
- Nombres de membres présents : 17
- Nombre de procurations : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 22

Sans exigence de quorum.

Afin de répondre aux obligations du Code de la santé publique et plus particulièrement les articles R 1321-23 et R 1321-24, le SIELL devra à terme établir un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux, échéance 2028. Ayant été sollicité par l'Agence Régionale de Santé Antenne Meuse, le Président a inscrit le SIELL, qui a été sélectionné, à une étude expérimentale afin d'établir des démarches sanitaires et qualité qui ont pour objectif d'identifier les dangers et évaluer les risques sanitaires réels ou potentiels sur les unités de distribution du SIELL.

Ce PGSSE a pour objectif de:
- Disposer d'une description technique et organisationnelle précise du service,
- Recenser, sur le périmètre choisi, l'ensemble des dangers en matière de sécurité sanitaire,
- Décrire de façon précise, homogène et hiérarchisée, l'ensemble des risques associés aux services d'eau,
- Décrire les actions à mettre en œuvre ou les moyens de maîtrise, pour réduire ces risques,
- Décrire l'organisation à mettre en place pour inscrire l'évaluation et le renforcement de ces programmes d'action dans un processus d'amélioration continue.

Le Président du SIELL, Lionel JACQUEMIN, sollicite le comité pour l'autoriser à engager toutes les procédures d'appels d'offres nécessaires (Assistant à Maître d'Ouvrage si nécessaire et Maître d'œuvre) et déposer tout dossier de demande d'aide auprès des instances de l'État, de l'Agence de l'eau Rhin Meuse et du Département de la Meuse.

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le 23/12/19
ID : 055-255500811-20191217-DELIB_19_03_11-DE

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante AUTORISE et DONNE POUVOIR au Président pour toute procédure d'appels d'offres, et tout document se rapportant à l'établissement d'un PGSSE sur l'unité ou les unités de distribution choisies et déposer toute demande d'aide.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le 23/12/19
ID : 055-255500811-20191217-DELIB_19_03_12-DE

Délibération N° : 19.03.12
Objet : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

L'an Deux Mille dix-neuf, le 17 décembre
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 27 novembre 2019 pour le 10 décembre 2019. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 11 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : M. Gilles KOSOWSKI,

Étaient présents les délégués des communes de :
Boucq, Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Frémeréville-sous-les-Côtes, Géville, Hennemont, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Varnéville, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice : 111
- Nombres de membres présents : 17
- Nombre de procurations : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 22

Sans exigence de quorum.

- VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport transmis aux délégués des membres présents,

Monsieur le Président, Lionel JACQUEMIN, rappelle que la loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Plus récemment, l'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.
Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines.
Cette note doit comprendre des informations sur l'analyse prospective en fonctionnement et en investissement, sur les principaux investissements projetés et sur le niveau d'endettement.

En application des dispositions de l'article 107 de la loi précitée, Monsieur le Président demande aux délégués du comité syndical de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées du rapport d'orientation budgétaire, le comité syndicat prend acte de la tenue du débat d'orientation.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

SYNDICAT DES EAUX H. LAFFON de LADEBAT HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (Meuse)

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/19
ID : 055-255500811-20191217-DELIB_19_03_13-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EA
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délibération N° : 19.03.13
Objet : REVISION DE LA TARIFICATION 2020 DES PRESTATIONS ET SERVICES RENDUS AUX USAGERS DE LA COMMUNE D'EIX, FUTUR MEMBRE.

L'an Deux Mille dix-neuf, le 17 décembre
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 27 novembre 2019 pour le 10 décembre 2019. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 11 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : M. Gilles KOSOWSKI,

Étaient présents les délégués des communes de :
Boucq ,Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Frémeréville-sous-les-Côtes, Géville, Hennemont , Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Varnéville, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice : 111
- Nombres de membres présents : 17
- Nombre de procurations : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 22

Sans exigence de quorum.

- VU l'arrêté inter préfectoral n°2019-2139 du 5 septembre 2019 modifiant l'arrêté préfectoral du 10 octobre 1947 portant création du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Henri Laffon de Ladebat, arrêtant l'adhésion de la commune d'Eix à compter du 1er janvier 2020,
- VU la tarification en vigueur sur la commune d'Eix,
- VU le non-assujettissement de la tarification de la commune d'Eix à la TVA,
- VU le transfert d'un emprunt d'un montant de 967 684,61 € (capital et charges d'intérêt) à rembourser,
- VU un arrêté du Conseil d'État du 26 juillet 1996 autorisant une tarification différenciée sur une partie du territoire d'un service d'eau, ici justifiée par un emprunt contracté par le service d'eau de la commune d'Eix en 2008 pour une durée de 49 et qui sera transféré au SIELL au 1er janvier 2020,

Le Président propose au comité :

- L'application de tarifs différenciés pour les usagers rattachés aux infrastructures d'eau potable de la commune d'Eix et ce jusqu'à l'extinction de la dette,
- Les tarifs suivants pour les factures émises à compter du 1er janvier 2020, date d'adhésion effective de la commune d'Eix au service de l'eau du SIELL,

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/19
ID : 055-255500811-20191217-DELIB_19_03_13-DE

Libellé	De 0 à 120m3	À partir de 120m3
Prix du m3	2,40 € HT / m3	1,91 € HT / m3
Abonnement en € HT	65 € HT / an pour les compteurs de Ø 15 à 40mm	
Taxe pollution (Agence de l'eau)	0,35 € HT / m3	
Taxe prélèvement (Agence de l'eau)	0,10 € HT / m3	

Il est entendu que le tarif de la taxe pollution sera appliqué conformément au taux communiqué par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le comité syndical ACCEPTE à l'unanimité :

- L'application de tarifs différenciés pour les usagers rattachés aux infrastructures d'eau potable de la commune d'Eix et ce jusqu'à l'extinction de la dette,
- Les tarifs énoncés ci-dessus à compter du 1er janvier 2020, pour tous les usagers rattachés au service de l'eau potable de la commune d'Eix dont la compétence est transférée au SIELL,

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur Lionel JACQUEMIN

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le 23/12/19
ID : 055-255500811-20191217-DELIB_19_02_14-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EA
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délibération N° : 19.03.14
Objet : ACTUALISATION DE LA TARIFICATION DES PRESTATIONS ET SERVICES RENDUS AUX USAGERS DU SIELL, HORS TERRITOIRES COMMUNES D'EIX ET VALBOIS, APPLICABLE AU 01/04/2020.

L'an Deux Mille dix-neuf, le 17 décembre
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 27 novembre 2019 pour le 10 décembre 2019. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 11 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : M. Gilles KOSOWSKI,

Étaient présents les délégués des communes de :
Boucq, Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Frémeréville-sous-les-Côtes, Géville, Hennemont, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Varnéville, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice : 111
- Nombres de membres présents : 17
- Nombre de procurations : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 22

Sans exigence de quorum.

Le Président propose une actualisation du prix de l'eau suivant les tranches de facturation, et ce, à partir du 01/04/2020, date correspondant au début de la prochaine période de consommation qui fera l'objet d'une facturation entre octobre et décembre 2020.

La nouvelle grille de tarification proposée est la suivante :

Communes concernées	Eau	
Ensemble des communes et usagers sous gestion du SIELL, hors territoires des communes d'Eix, Ranzières et Valbois	Tranche	Tarifs
	De 0 à 500 m3	1,25 € HT
	De 501 à 3 000 m3	1,15 € HT
	De 3 001 à 10 000 m3	1,10 € HT
	> 10 001 m3	1,04 € HT
Abonnement compteur diamètre 15 à 20 mm	48,35 € HT / an par branchement	
Abonnement compteur diamètre 25 à 32 mm	80,58 € HT / an par branchement	
Abonnement compteur diamètre 40 à 60 mm	112,80 € HT / an par branchement	
Abonnement compteur diamètre ≥ 100 mm	600,00 € HT / an par branchement	
Taxe pollution (Agence de l'eau)	0,35 € HT / m3	
Taxe prélèvement (Agence de l'eau)	0,10 € HT / m3	

Il est entendu que le tarif de la taxe pollution sera appliqué conformément au taux communiqué par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le 23/12/19
ID : 055-255500811-20191217-DELIB_19_02_14-DE

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le comité syndical ACCEPTE à l'unanimité :

- Le réajustement des tarifs de consommation suivant la grille tarifaire proposée,
- L'application de ces nouveaux tarifs à la facturation de la période de facturation du 01/04/2020 au 30/09/2020 et suivantes.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

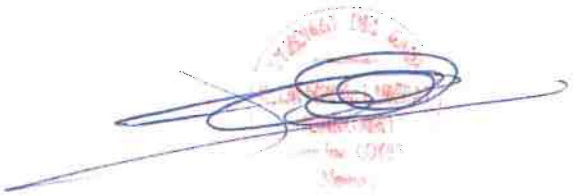

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le 23/12/19
ID : 055-255500811-20191217-DELIB_19_03_15-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EA
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délibération N° : 19.03.15
Objet : TARIFICATION 2020 DES PRESTATIONS ET SERVICES RENDUS AUX USAGERS DE LA COMMUNE DE VALBOIS, FUTUR MEMBRE

L'an Deux Mille dix-neuf, le 17 décembre
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 27 novembre 2019 pour le 10 décembre 2019. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 11 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : M. Gilles KOSOWSKI,

Étaient présents les délégués des communes de :
Boucq, Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Frémeréville-sous-les-Côtes, Géville, Hennemont, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Varnéville, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice : 111
- Nombres de membres présents : 17
- Nombre de procurations : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 22

Sans exigence de quorum.

- VU le projet d'arrêté inter préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral du 10 octobre 1947 portant création du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Henri Laffon de Ladebat, arrêtant l'adhésion de la commune de Valbois à compter du 1er janvier 2020,
- VU la tarification en vigueur sur la commune de Valbois en 2019,
- VU que les usagers du service d'eau des villages de Savonnières-en-Woëvre et de Varvinay, rattachés au service d'eau communal de Valbois ne disposent pas de moyen de comptage des mètres cubes d'eau consommés,
- VU que les usagers du service d'eau du village de Senonville rattachés au service d'eau communal de Valbois disposent de moyen de comptage des mètres cubes d'eau consommés,

Le Président propose au comité :

- L'application d'une tarification différenciée pour les usagers des villages de Savonnières-en-Woëvre et de Varvinay rattachés aux infrastructures d'eau potable de la commune de Valbois, ne disposant pas de moyen de comptage, à savoir à partir du 1er janvier 2020 :

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le 23/12/19
ID : 055-255500611-20191217-DELIB_19_03_15-DE

Villages de Savonnières-en-Woëvre et de Varvinay	Tarif de l'eau
Par personne	33 € HT
Par Unité Gros Bétail (UGB)	12 € HT
Abonnement en € HT	48,35 € HT / an par branchement
Forfait Taxe pollution[1] Agence de l'eau	22,75 € HT / an / personne
Forfait Taxe prélèvement[2] - Agence de l'eau	Suivant taux transmis par l'agence de l'année N applicable pour l'année N+1

- L'application de tarifs différenciés pour les usagers du village de Senonville rattachés aux infrastructures d'eau potable de la commune de Valbois, disposant d'un moyen de comptage, à savoir à partir du 1er janvier 2020 :

Village de Senonville	Tarifs	
Eau	Tranche	Tarifs
	De 0 à 500 m3	1,25 € HT
	De 501 à 3 000 m3	1,15 € HT
	De 3 001 à 10 000 m3	1,10 € HT
	> 10 001 m3	1,04 € HT
Abonnement compteur diamètre 15 à 20 mm	48,35 € HT / an par branchement	
Abonnement compteur diamètre 25 à 32 mm	80,58 € HT / an par branchement	
Abonnement compteur diamètre 40 à 60 mm	112,80 € HT / an par branchement	
Abonnement compteur diamètre ≥ 100 mm	600,00 € HT / an par branchement	
Taxe pollution (Agence de l'eau)	0,35 € HT / m3	
Taxe prélèvement (Agence de l'eau)	0,10 € HT / m3	

Il est entendu que le tarif de la taxe pollution sera appliqué conformément au taux communiqué par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le comité syndical ACCEPTE à l'unanimité, l'application de tarifications différenciées pour les usagers des villages de Savonnières-en-Woëvre, Senonville et Varvinay rattachés aux infrastructures d'eau potable de la commune de Valbois pour l'année 2020,

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur Lionel JACQUEMIN

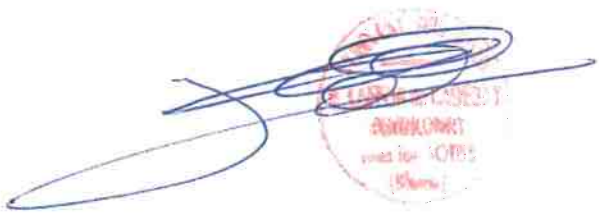

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le 23/12/19
ID : 055-255500811-20191217-DELIB_19_03_16-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE H
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 19.03.16
Objet : EMPRUNT COMMUNE D'EIX : AUTORISATION DE RENEGOCIATION DE L'EMPRUNT CONTRACTE PAR LA COMMUNE D'EIX ET TRANSFERE AU SIELL DANS LE CADRE DE SON ADHESION

L'an Deux Mille dix-neuf, le 17 décembre
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 27 novembre 2019 pour le 10 décembre 2019. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 11 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : M. Gilles KOSOWSKI,

Étaient présents les délégués des communes de :
Boucq, Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Frémeréville-sous-les-Côtes, Géville, Hennemont, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Varnéville, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice : 111
- Nombres de membres présents : 17
- Nombre de procurations : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 22

Sans exigence de quorum.

- VU l'arrêté inter-préfectoral n°2019-2139 du 5 septembre 2019 modifiant l'arrêté préfectoral du 10 octobre 1947 portant création du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Henri Laffon de Ladebat, arrêtant l'adhésion de la commune d'Eix à compter du 1er janvier 2020,
- VU le transfert d'un emprunt d'un montant de 967 684,61 € (capital et charges d'intérêt) à rembourser par le SIELL à compter du 1er janvier 2020 et jusqu'en 2057,

Le Président sollicite le comité pour l'autoriser à engager toute négociation auprès de l'organisme prêteur, à savoir DEXIA ou un réaménagement auprès d'un autre organisme bancaire, du prêt transféré et qui va peser sur la dette du SIELL.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante AUTORISE et DONNE POUVOIR au Président pour

- ENGAGER toute procédure de négociation, de réaménagement, et ce, quel que soit l'organisme prêteur,
- AUTORISE en conséquence Monsieur le Président à signer tout nouveau contrat de prêt et document s'y rapportant, au nom et pour le compte du SIELL, et
- S'ENGAGE pendant toute la durée du nouveau prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires,
- S'ENGAGE, en outre à prendre en charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt,

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le 23/12/19
ID : 055-255500811-20191217-DELIB_19_03_17-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE H
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 19.03.17
Objet : ALIMENTATION EN EAU POTABLE - MISSION D'ANIMATIONS AGRICOLES – SOURCE DU LAVOIR DE SENONVILLE COMMUNE DE VALBOIS

L'an Deux Mille dix-neuf, le 17 décembre
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 27 novembre 2019 pour le 10 décembre 2019. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 11 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : M. Gilles KOSOWSKI,

Étaient présents les délégués des communes de :
Boucq, Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Frémeréville-sous-les-Côtes, Géville, Hennemont, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Varnéville, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice : 111
- Nombres de membres présents : 17
- Nombre de procurations : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 22

Sans exigence de quorum.

Le Président expose et informe que la source du Lavoir de Senonville localisée sur le territoire de la commune de Valbois, fait partie des captages dégradés, en raison de la problématique NITRATE, inscrits dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Rhin-Meuse 2016 2021.

Des actions de protection contre les pollutions diffuses, s'inscrivant dans une démarche de reconquête de la qualité de l'eau doivent être mises en place.
Suite à la définition des aires d'alimentation de ces trois captages par hydrogéologue agréé, un Diagnostic Territorial des Pressions Multiples et un Plan d'Actions doivent désormais être élaborés.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité:
- DÉCIDE d'engager les démarches visant à protéger les captages contre les pollutions diffuses,
- DÉCIDE de recruter un prestataire chargé de réaliser le Diagnostic Territorial Multi-pressions et le Plan d'Actions,
- DÉCIDE de solliciter les aides financières possibles de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- DÉCIDE de solliciter éventuellement l'assistance technique du Département de la Meuse relative à la définition des mesures de protection des captages d'eau potable,
- AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président